



Informations sur les comptes 2010 qui seront présentés lors de l'assemblée municipale ordinaire du mardi 28 juin 2011 à 20h00 dans la salle du conseil municipal

Discuter et approuver les comptes municipaux 2010

L'exercice 2010 boucle avec un **excédent de charges de Fr. 42'211.90**, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de **Fr. 70'581.60**, c'est-à-dire une amélioration par rapport au budget de **Fr. 28'369.70**.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Les faits marquants qui ont influencé le résultat des comptes 2010 proviennent d'une augmentation des dépenses dans les secteurs des routes et des finances et impôts. Par rapport au budget, le volume des revenus a progressé de 5% alors que celui des charges n'a augmenté que de 1%, ce qui représente respectivement des mouvements de Fr. 36'345.30 pour les revenus et de seulement Fr. 7'975.60 pour les charges.

Le dépassement de charges relevé sous la rubrique des routes représente 55,3% , soit Fr. 22'141.45. Cette importante variation provient essentiellement des coûts liés à l'entretien hivernal. En 2010 il a fallu reconstituer un stock de sel et en plus, une facture pour le déneigement de l'hiver 2009/2010 est venue grever les comptes. Le déneigement du début de l'année 2010 a également été plus important au vu de l'hiver qui a particulièrement vigoureux. On note également une dépense imprévue sous la rubrique de l'entretien et la réparation de l'éclairage public pour le déplacement d'un câble d'alimentation dans une cabine.

Les rentrées fiscales nettes (position no 90) ont enregistré une importante diminution de 11%. Ce recul provient d'une baisse des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des impôts perçus à la source, ceci en raison de la crise économique et des réductions d'impôts provoquées par les modifications de la loi fiscale. De plus, l'application de la nouvelle loi a eu pour effet que les déductions plus élevées n'ont pas été prises en compte dans les tranches 2009. C'est pourquoi une écriture de régularisation a été constituée en 2009 pour pallier aux nouvelles réductions intervenues dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts. Cette provision qui se montait à Fr. 6'800.- a pu être dissoute en 2010, ce qui atténue sensiblement les effets négatifs de la révision de la loi.

Cependant, les partages intercommunaux, qui sont versés à d'autres communes, ont été nettement moins importants que ceux estimés. Ils concernent entre autres des répartitions effectuées durant les années 2008 et 2009. Par contre, la provision pour les créances fiscales a dû être ajustée à la hausse en fonction de l'augmentation des postes ouverts de débiteurs enregistrés en fin d'année et de l'augmentation des impôts à encaisser à fin 2010.

Pour ce qui est des revenus, on relève des contributions non négligeables dans les domaines de l'enseignement et formation. Depuis l'année scolaire 2008/2009, le canton subventionne les collectivités qui supportent des charges particulièrement lourdes dans le domaine des transports. C'est donc une somme de Fr. 36'602.- qui a été versée à la commune pour les frais de transport des élèves durant les années 2008/2009 et 2009/2010.

On note également une restitution inattendue, sous la rubrique de la protection et aménagement de l'environnement, résultant du décompte final pour le remaniement parcellaire (+ Fr. 33'107.50).

BILAN

Actif

Patrimoine financier

Le patrimoine financier a enregistré une augmentation de 36,9% pour se situer désormais à Fr. 1'390'875.74. Cette différence provient des disponibilités qui augmentent de Fr. 87'301.90, pour s'élever au 31.12.2010 à Fr. 301'460.99, et des placements qui augmentent de Fr. 181'147.60 en raison du report des investissements relatifs à la 3e étape de viabilisation de détail du quartier « Les Oeuches ». Quant aux actifs transitoires, ils progressent de 270,1%, soit de Fr. 53'744.15, du fait de la comptabilisation de subventions ou de ristournes à recevoir notamment pour les participations aux frais de transport.

Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif enregistre une diminution de Fr. 52'813.- passant de Fr. 501'292.05 au 1er janvier 2010 à Fr. 448'479.05 en fin d'exercice. Cette différence provient du fait qu'il n'y a eu aucun investissement. Ce sont donc uniquement les dépréciations harmonisées qui créent la différence.

Avances aux financements spéciaux

Depuis le 1er janvier 2009, il n'y a plus d'avance aux financements spéciaux.

Passif

Engagements

On note une augmentation des engagements de 133,3% pour passer à Fr. 585'994.40 à fin 2010, alors qu'ils se montaient en début d'année à Fr. 251'218.10.

Les engagements courants progressent très fortement avec une croissance des créanciers de plus de Fr. 124'529.85. En effet, les créanciers ainsi que d'autres charges que l'on retrouve dans les passifs transitoires, n'ont pas pu être payés à fin décembre en raison de problèmes administratifs.

Les dettes à moyen et long terme ont également augmenté suite à l'utilisation du crédit servant à financer les dépenses d'investissements relatives à la viabilisation du quartier des Oeuches. En revanche, l'amortissement d'un total de Fr. 28'400.- a servi à diminuer les deux crédits LIM, ceux-ci se montent, à fin 2010, à Fr. 94'000.-.

Les provisions ont sensiblement augmenté pour passer de Fr. 50'664.- à Fr. 64'894.- au 31.12.2010. La provision constituée en 2009 pour pallier aux nouvelles réductions dans le cadre de la révision de la loi sur les impôts a été dissoute. Quant à la provision pour les avoirs fiscaux et autres créances douteuses, celle-ci a été ajustée à la hausse en fonction d'une part, de l'augmentation des impôts à encaisser à fin 2010, et d'autre part de l'augmentation des postes ouverts de débiteurs enregistrés à fin 2010.

La provision créée en 2009 pour l'installation de l'éclairage sur le chemin du Pierrat est toujours existante à fin 2010.

Passifs transitoires

Les passifs transitoires se situent au 31 décembre 2010 à Fr. 46'523.55, soit une augmentation de Fr. 39'708.40 par rapport au solde au 1^{er} janvier 2010. La raison principale de cette variation provient du fait qu'une grande partie des décomptes établis en fin d'année n'a pas pu être payée, comme nous l'avons déjà relaté plus en avant.

Financements spéciaux

Le compte de l'alimentation en eau boucle avec un excédent de charges. Le compte a donc dû être équilibré par un prélèvement du financement spécial de Fr. 233.30 ce qui a diminué le financement qui s'élève au 31.12.2010 à Fr. 1'720.40.

En revanche, le compte d'exploitation de l'assainissement des eaux usées a bouclé avec un excédent de revenus de Fr. 3'213.80. Celui-ci a été attribué au financement spécial pour l'équilibre de la tâche qui se monte

au 31.12.2010 à Fr. 3'386.05. Quant au financement spécial pour le maintien de la valeur des installations, il a été augmenté de Fr. 22'613.-. La valeur de ce financement s'élève au 31.12.2010 à Fr. 78'749.40.

Le compte d'exploitation de l'enlèvement des déchets a également bouclé avec un excédent de revenus de Fr. 741.50. Celui-ci a été attribué au financement spécial pour l'équilibre de la tâche qui se monte au 31.12.2010 à Fr. 25'581.60.

Les contributions de remplacement d'abris qui ont été encaissées au cours de l'année 2010 ont été attribuées au financement spécial qui s'élève, en fin d'année à Fr. 74'820.-.

Le financement spécial qui a été créé en 2009 pour la taxe de séjour boucle avec un excédent de revenus de Fr. 1'811.15. Il est alimenté par le résultat net de la rubrique du tourisme (830). Au 31.12.2010, celui-ci se monte à Fr. 7'091.15.

RECAPITULATION

Les dépréciations harmonisées ont été calculées au taux de 10%. Le total des dépréciations se monte à Fr. 52'814.- alors que le budget en prévoyait pour Fr. 52'804.-.

L'excédent de charges de l'exercice 2010 a donc diminué la fortune nette, qui s'élève au 1^{er} janvier 2011 à **Fr. 1'062'011.79.**

Les financements spéciaux pour l'équilibre de la tâche et le maintien de la valeur, d'un total de Fr. 191'348.60 se composent comme suit :

Taxes de séjour	Fr.	7'091.15
Protection civile (contribution pour abris)	Fr.	74'820.00
Équilibre du service pour l'alimentation en eau	Fr.	1'720.40
Équilibre du service pour l'assainissement des eaux usées	Fr.	3'386.05
Équilibre du service d'élimination des déchets	Fr.	25'581.60
Maintien de la valeur des install. du service p/l'assainissement des eaux usées	Fr.	78'749.40



Avec nos cordiales salutations.

Municipalité de Romont

Au nom du Conseil municipal

Romont, le 21 juin 2011